



Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02027241

HAL Id: hceres-02027241

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027241>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Métiers du droit et de l'administration

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit*, au sein de l'UFR de Droit de l'Université de Corse et du champ de formation *Métiers du droit et de l'administration*, a pour objectif de transmettre aux étudiants, après six semestres de formation, les compétences nécessaires en droit public et en droit privé en les accompagnant dans les enseignements d'ouverture, non seulement vers l'informatique et les langues vivantes mais aussi la philosophie, l'histoire ou encore l'anthropologie. La formation poursuit comme objectif principal de former des étudiants aptes à poursuivre une spécialisation en master, à l'Université de Corse ou ailleurs, ou aptes à poursuivre une préparation à un concours d'emploi public ou à un examen d'entrée (Centre régional de formation professionnelle à la profession d'avocats-CRFPA ; écoles d'huissiers).

Les étudiants sont formés via des enseignements théoriques sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), au sein d'un seul parcours juridique (l'ancien parcours alternatif *Science politique*, en partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, a disparu en 2015). L'enseignement se fait à l'Université de Corse, à Corte.

Analyse

Objectifs

La formation vise à permettre aux étudiants d'acquérir, avec une spécialisation progressive, un socle de connaissances fondamentales dans les principales disciplines juridiques, qu'elles relèvent du Droit privé ou du Droit public. Les étudiants peuvent aussi obtenir plusieurs certifications en langue et en informatique. La formation présente à cet égard des objectifs classiques pour un diplôme de ce niveau, en permettant d'acquérir les connaissances juridiques attendues pour poursuivre des études de niveau master. Elle n'a pas un objectif immédiatement professionnalisant, même si les compétences auxquelles elle forme peuvent conduire directement à certains emplois juridiques, qui sont renseignés dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). L'obtention de la licence en *Droit* permet aussi, dans le cadre d'une collaboration avec l'Institut régional d'administration (IRA) de Bastia, de préparer les concours des IRA et, dans le cadre d'une convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), de préparer les concours d'attaché et de rédacteur territorial.

La Licence en *Droit* se présente donc comme une formation classique au niveau de ses objectifs et des compétences qu'elle offre pour leur réalisation. Les matières enseignées sont cohérentes et l'acquisition des connaissances est progressive, avec un dispositif de soutien méthodologique dès la première année de la licence (L1). La formation cultive tout de même certaines spécificités remarquables (enseignements de langue régionale à chaque année de licence ; cours d'histoire du droit public de la Corse et des pays méditerranéens en troisième année de licence (L3).

Organisation
<p>La structure de la licence sur trois ans (6 semestres) est traditionnelle et adaptée à une spécialisation progressive et relative. Chaque semestre comprend une unité majeure, une unité mineure, et une unité transversale (laquelle peut inclure les langues, TIC (technologies de l'information et de la communication), sport, quelques enseignements via les cours de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF), les modules de méthodologies) ; la deuxième année de licence (L2) a réussi à maintenir trois matières obligatoires avec des Travaux dirigés (TD) par semestre, ce qui est tout à fait précieux. Les enseignements proposés sont cohérents aux objectifs et sont assez classiques pour une formation qui se veut avant tout généraliste.</p> <p>La licence en <i>Droit</i> ne dispose que d'un seul parcours. Les effectifs limités de l'université réduisent par ailleurs, ce que l'on ne peut que regretter, le choix des options proposées aux étudiants (par exemple, suppression des enseignements d'espagnol en première année de licence 1 et deuxième année de licence (L2) faute d'enseignant). Le volume des heures de cours a enfin été réduit récemment (le dossier le présente comme un choix et non une économie), sachant que le volume horaire proposé reste tout de même important et qu'une convention avec l'Université numérique juridique francophone (UNJF) donne accès à des cours en ligne.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est fortement ancrée dans son environnement régional, avec plus de la moitié des bacheliers corses poursuivant des études de droit qui s'inscrivent en son sein. L'Université de Corse est le seul établissement supérieur sur l'île et offre ainsi une formation juridique de proximité. La licence en <i>Droit</i> n'est toutefois pas attractive au-delà de l'île : il est vrai que des formations comparables existent dans tous les établissements d'enseignement supérieur comportant un champ <i>d'Etude juridique</i>.</p> <p>L'environnement de recherche est limité du fait de la taille « humaine » de l'université : les enseignants sont soit rattachés au laboratoire LISA - Lieux, Identité, eSpaces et Activités (UMR CNRS 6240), soit rattachés au laboratoire Etude du patrimoine des personnes physiques et des entreprises (EA 7311). La formation n'entretient par ailleurs pas de lien particulier avec les praticiens et le monde de l'entreprise, ce qui est cohérent pour une formation généraliste.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique, composée pour l'essentiel de Maîtres de conférences (MC) des sections CNU (Conseil national des universités) 01, 02 et 03, est relativement stable et comprend quelques intervenants professionnels (en 2015/2016, douze intervenants juristes et trois intervenants bibliothécaires). Trois professeurs associés (deux avocats et un huissier) interviennent en particulier dans des matières en lien avec la procédure civile ou pénale. Le volume horaire des intervenants professionnels est toutefois limité (en 2015/2016 : 90 heures de Cours magistraux (CM) attribuées aux professeurs associés et un total de 504 heures de TD assurées par l'ensemble des intervenants professionnels). Le pilotage de la formation est réalisé par un directeur d'études pour l'ensemble de la licence en <i>Droit</i>, sans distinction d'années (en raison des effectifs relativement faibles). Des difficultés de recrutement sont signalées (Professeurs des universités ; vacataires ; lecteurs en langues étrangères), qui rendent méritoire, mais fragile, aussi, l'équilibre trouvé au sein de l'équipe.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La formation attire une petite majorité de bacheliers corses désireux de poursuivre des études de droit, sachant que la fermeture du parcours <i>Sciences politiques</i> a par ailleurs provoqué une baisse des effectifs en première année de licence (L1). L'effectif de la licence en <i>Droit</i> au cours des cinq dernières années est en moyenne de 338 étudiants, les variations de la première année étant amorties par les années supérieures.</p> <p>Les taux de réussite figurant au dossier sont assez classiques pour une formation de ce niveau, et même supérieurs aux moyennes nationales. Le taux d'abandon en L1 (45 % en moyenne) est en revanche assez important, quoiqu'en diminution ces dernières années (aux alentours de 36 %). La fiche RNCP affiche des taux de réussite entre 35 % et 43 % pour la L1, une moyenne de 75 % pour la L2 et de 80 % pour la L3, sur les promotions 2012 à 2015. La poursuite d'étude en master s'opère principalement à l'Université de Corse, pour plus de 65 % des diplômés, essentiellement dans la mention <i>Droit</i>, d'autres poursuivent leurs études sur le continent. Il n'existe pas d'informations sur le devenir des étudiants diplômés qui s'essayeraient à des concours après leur licence en <i>Droit</i>.</p>
Place de la recherche
<p>La formation, généraliste en droit, s'inscrit dans une démarche pédagogique. La recherche n'est donc pas un objectif premier de la licence, sauf en ce qui concerne la première étape de toute recherche juridique : la recherche documentaire à laquelle la formation accorde une grande importance (TD de méthodologie en unité d'enseignement (UE) 2 et UE 4 de licence 1, et de méthodologie documentaire en UE 8 de licence 2).</p>

<p>De façon tout à fait traditionnelle, les enseignants titulaires sont rattachés aux deux laboratoires de recherche juridique de l'université, le laboratoire LISA - <i>Lieux, Identité, eSpaces et Activités</i> (UMR CNRS 6240) ou le laboratoire <i>Etude du patrimoine des personnes physiques et des entreprises</i> (EA 7311). Des manifestations scientifiques sont organisées par ces laboratoires et par l'école doctorale, auxquelles les étudiants peuvent évidemment participer.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La professionnalisation n'est pas une modalité importante de la formation, pour laquelle il est avant tout demandé d'être généraliste avec une spécialisation progressive et relative en licence 3. La formation répond donc avant tout à l'objectif de donner une culture de base aux étudiants en droit. Il est toutefois regrettable que les étudiants n'aient pas, dans leur cursus, un module de quelques heures au moins relatif à la réalisation de leur projet professionnel. Doit toutefois être relevé le TD de méthodologie et d'expression, qui participe à la professionnalisation - quoique le conseil de perfectionnement laisse à douter de son efficacité - et qui pourrait peut-être s'enrichir.</p> <p>La formation est toutefois en lien avec la pratique juridique via des intervenants professionnels, en travaux dirigés essentiellement, et des conférences ou interventions de présentations de certains métiers ou corps de métier (Job campus, conférences de présentation de l'Ecole Nationale de la Magistrature), auxquelles les étudiants sont invités à participer.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La formation permet aux étudiants d'effectuer un stage conventionné en licence 3 pour une durée d'un mois : l'organisation et les modalités du stage révèlent le caractère totalement subsidiaire de celui-ci, puisqu'il n'est pas particulièrement évalué. Il serait utile que le stage devienne un point davantage intégré dans le cursus (serait-il optionnel) et donne lieu à une évaluation via un rapport ou une soutenance : il deviendrait, au contraire de son statut actuel, un point fort de la formation.</p> <p>Le dossier transmis par l'université mentionne cette volonté de valoriser le stage en l'intégrant dans une UE transversale et en lui attribuant des European credits transfer system (ECTS).</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Le vivier des étudiants de la licence en <i>Droit</i> est essentiellement local (plus de 80 % des étudiants sont originaires de Corse). L'attractivité internationale demeure faible en dépit des conventions passées avec des universités étrangères dans le cadre du programme européen Erasmus (Italie, Roumanie, Espagne).</p> <p>Qu'il s'agisse d'accueil des étudiants étrangers (de 5 à 19 étudiants étrangers ont été accueillis selon les années) ou du départ d'étudiants locaux à l'étranger (de zéro à quatre étudiants selon les années, si l'on fait abstraction des étudiants de l'ancien parcours <i>Science politique</i>), la place de l'international au sein de la formation est fort réduite.</p> <p>L'enseignement des langues étrangères est classique pour une formation de cet ordre : la formation propose en effet, au cours de chacune des trois années, des enseignements obligatoires de langue étrangère (dans le cadre d'une première langue) et, au cours des deuxième et troisième années, des enseignements facultatifs de langue étrangère (dans le cadre d'une seconde langue). Un enseignement optionnel en langue anglaise existe également en licence 2 (cours d'initiation au droit anglo-saxon en UE 9 et UE 12, 12 heures TD chacun).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>La licence en <i>Droit</i> n'est pas particulièrement sélective et a concentré des efforts certains pour lutter contre la « sélection par l'échec ». Les groupes de TD sont limités à 28 étudiants maximum, un tutorat est en place.</p> <p>Le taux de réussite est en amélioration depuis la mise en place de ces mesures en 2008. Certaines permutations d'enseignements entre les semestres ont aussi été intelligemment réalisées (cohérence de la progression pédagogique, mutualisation efficiente) et certains examens sont programmés par anticipation pour répartir le programme de révision des étudiants. Le dossier présente l'abonnement de l'université à l'Université numérique juridique francophone (UNJF) (enseignements en ligne) comme une aide à la réussite, ce qui serait effectivement le cas si un véritable accompagnement numérique des étudiants travaillant sur ses cours était réalisé.</p> <p>Il n'existe pas a priori de passerelles pour les étudiants en échec (elles ne figurent pas au dossier transmis), ni de module de remise à niveau à l'entrée de la licence, ce qui peut être regretté. En revanche il existe une passerelle à l'entrée de la licence 2 pour les capacitaires (s'ils ont obtenu une moyenne de 15/20 sur les deux années de capacité), pour certains diplômés de DUT (diplôme universitaire de technologie) de l'IUT (Institut universitaire de technologie) de Corte et pour des étudiants en PACES (première année commune aux études de santé) ou classes préparatoires.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation n'est assurée qu'en présentiel, avec toutefois des adaptations pour les étudiants handicapés et un régime aménagé pour les étudiants en régime salarié (dispense de présence en TD et possibilité d'examens particuliers sanctionnant le contrôle continu). Les enseignements prennent la forme de CM et de TD, ce qui est tout à fait classique pour une formation généraliste et non sélective.</p> <p>Une place est faite par la formation au numérique essentiellement via l'ENT (espace numérique de travail) et les enseignements informatiques labellisés C2i (certification informatique et internet) en licence 3 (UE 15, 24 heures TD). L'ENT permet aux étudiants de trouver des documents de CM ou de TD ainsi que des cours de l'UNJF, auquel l'Université de Corse est abonnée. Il serait souhaitable de renforcer à l'avenir la place du numérique via l'ENT et des cours en ligne pour favoriser, par exemple, des enseignements en pédagogie inversée, voire à distance en partenariat avec d'autres établissements. La place du numérique s'en trouverait renforcée.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est réalisée en contrôle continu et en Travaux dirigés (TD) avec deux sessions d'examens, de manière assez classique pour ce type de formation, sachant que les compétences transversales sont évaluées soit en contrôle continu, soit en un examen terminal (note sur barème pour le sport/la culture). De façon intéressante et appréciée des étudiants, des examens anticipés sont organisés pour des matières à faible volume horaire et ce, afin d'offrir aux étudiants une session d'examens moins lourde. Une place plus importante devrait toutefois être faite aux examens oraux, que le dossier signale comme un point à améliorer. Par ailleurs, le dossier ne renseigne malheureusement pas sur la constitution, le rôle et les modalités de réunion du jury d'examen.</p> <p>De façon assez traditionnelle, les étudiants du régime salarié bénéficient quant à eux de certains aménagements : ils peuvent être dispensés totalement ou partiellement d'assiduité en Travaux dirigés et des épreuves remplaçant le contrôle continu peuvent être organisées à leur intention sous la responsabilité du directeur des études de la licence. La formation satisfait ainsi au souci d'évaluer les connaissances et savoirs acquis par ces étudiants.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Il n'existe pas de procédure de suivi dans l'acquisition des compétences au sein de la licence en <i>Droit</i>. La création d'un portefeuille de compétences ou de livret étudiant n'est pas encore réalisée ; elle n'est qu'envisagée avec la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) pour certaines formations, sans que son application future à la licence ne soit claire. Le dossier ne renseigne pas suffisamment les compétences apportées par la formation, en particulier les compétences transversales ; la fiche RNCP n'est à cet égard pas suffisamment détaillée. La formation devrait améliorer ces aspects.</p>
Suivi des diplômés
<p>La collecte d'information et le suivi des étudiants diplômés sont réalisés par les services de la POIP, avec un suivi à 30 mois des étudiants. Ce suivi ne semble pas des plus effectif s'agissant des diplômés de la licence en <i>Droit</i>. Il est vrai que les étudiants de la licence choisissent, majoritairement, de poursuivre leurs études en master (près de 89 %).</p> <p>Le dossier ne détaille pas la qualité et les modalités des enquêtes d'insertion professionnelle. Quant aux débouchés professionnels, ils sont identifiés dans la fiche RNCP mais mériteraient d'être détaillés (par exemple, métiers du droit et de la justice pour le secteur privé, différents concours administratifs pour la Fonction publique d'Etat). Le suivi des diplômés mériterait davantage d'attention et manque de précisions dans le dossier.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement se réunit annuellement depuis 2014 et est composé paritairment et égalitairement entre enseignants, professionnels et étudiants, il témoigne de l'implication des étudiants dans l'évaluation de leur formation. Il fonctionne de façon optimale, avec une discussion utile entre étudiants et enseignants.</p> <p>Les procédures d'évaluation de la formation s'apparentent d'une part aux échanges ayant lieu entre les étudiants, les enseignants et les professionnels (notamment dans le cadre du conseil de perfectionnement) et d'autre part à un questionnaire général - quelque peu adapté pour les étudiants inscrits en licence 1 - auquel les étudiants peuvent répondre par le biais de l'ENT (avant la fin du premier semestre). Les retours effectifs obtenus via ce questionnaire et leur exploitation pour la formation ne sont pas exposés au dossier.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation adaptée aux objectifs poursuivis.
- Une efficacité des dispositifs d'aide à la réussite et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Points faibles :

- Une attractivité limitée à un niveau local.
- Une mobilité internationale faible.
- Un suivi des diplômés et des compétences insuffisant.
- La place du stage, à reconsidérer.

Avis global et recommandations :

La licence en *Droit* est une formation généraliste qui répond à un besoin local de formation de juristes aptes à poursuivre des études de niveau master ou à présenter certains concours ou examens d'entrée. Elle assure un équilibre réel entre droit privé et droit public avec une spécialisation possible dans l'une ou l'autre de ses branches en licence 3 sans négliger l'approche historique du droit, de l'économie, ou encore des langues. Elle répond globalement aux attentes des étudiants de Corse qui sont globalement assez nombreux à s'y inscrire et a fourni un effort fructueux de soutien à la réussite qui mériterait d'être augmenté d'un module de remise à niveau et de passerelle.

La formation devrait davantage s'ouvrir sur l'extérieur et améliorer notamment la mobilité entrante et sortante. Le développement des outils numériques pourrait lui permettre de pallier l'insularité qui pénalise certains recrutements et de développer certains cours ou travaux qui seraient réalisés ou accompagnés à distance (l'utilisation par la formation de certains cours de l'Université Numérique Juridique Francophone-UNJF va d'ailleurs dans ce sens). Elle doit également améliorer le potentiel professionnalisant de la licence, qui concerne tout de même certains diplômés, en améliorant la place du stage dans son cursus, en accompagnant les étudiants dans leur projet professionnel et en augmentant la portion d'examens oraux. Dans le même esprit, il est impérieux que la formation améliore le suivi des diplômés et des compétences et qu'elle identifie plus clairement ces dernières dans la fiche RNCP.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 166

Monsieur le Président

Le Directeur de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Corse et les responsables pédagogiques des formations concernées ont pris bonne note des observations formulées par les experts du HCERES.

La plupart des remarques avaient d'ores et déjà été anticipées et prises en compte dans l'écriture de la future carte de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

